



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 29 JUN 2018 A BRUNIQUEL

Étaient présents : MM. MAFFRE Christian (*Président*), AUDOUARD Brigitte (*représentant Denis FERTÉ*), BAYLAC Fernand (*représentant Daniel DURAND*), BULFONI Hervé, CABIANCA Angélo (*représentant Michel REGAMBERT*), CALMETTES Jacques, CASTEX Nicole, COUDERC Anne-Marie, DANTHEZ Florence, DARRIGAN Catherine, DONNADIEU Jean-Louis, ESPINOSA Georges, HEBRARD Pierre (*représentant André MASSAT*), IMBERT André, JEANJEAN Claude, LAFON Cécile, LAFON Claude, PERN-SAVIGNAC Fabienne, PISANI Pierre, QUINTARD Nadine, RAEVEN Pierre, SOULIÉ Jacques, TILLON Georgette, VALETTE Christian (*représentant Guy ROUZIÈS*).

Étaient absents excusés : MM. DELMAS Michelle, DURAND Daniel, FERTÉ Denis, MASSAT André, REGAMBERT Michel, ROUZIÈS Guy.

Étaient également présents : MM. DARBOIS Philippe, FABRE Marie-Line, RIOLS Véronique

M.TCHOCKE Christian, 1^{er} adjoint de Bruniquel, a accueilli l'assistance au nom du Maire Michel MONTET qui était pris par d'autres obligations.

I- GESTION DU PETR DU PAYS MIDI-QUERCY

1- Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 30 mars 2018

2- Désignation d'un secrétaire de séance

Mme TILLON Georgette a été désignée secrétaire de séance.

3- Gestion des ressources humaines

- ✗ *Suppression d'un poste de chargé de mission Pôle Pleine Nature « Gorges de l'Aveyron » et création d'un poste de chargé de mission PPN/LEADER*

Pour mémoire, Émilie PLASSARD est en poste depuis octobre 2015 au PETR pour assurer l'animation et la coordination du Pôle Pleine Nature "Gorges de l'Aveyron" dans le cadre actuellement d'une convention financière 2017/2018 du FEDER MASSIF CENTRAL.

Ce poste a été renouvelé en avril 2017 sur la base d'un 0.9 ETP (dont 0.6 ETP cofinancé par le FEDER Massif et 0.2 ETP par la CC QRGA). Pour faire face en partie au départ de Marianne BUSSER, il a été proposé de passer ce poste à temps plein au 1^{er} février 2018, pour pouvoir accompagner notamment le programme Tourisme du PETR.

Il est à présent proposé, à l'occasion du renouvellement de la convention FEDER MASSIF CENTRAL (pour le volet animation du Pôle PPN) et du contrat d'Emilie PLASSARD au 01/10/2018, de faire évoluer la mission ainsi :

- 0.5 ETP pour la poursuite de l'animation-coordination du Pôle PPN des Gorges de l'Aveyron
- 0.5ETP en appui à l'animation du programme LEADER, notamment sur les actions tourisme.

Il a donc été proposé de délibérer pour supprimer le poste actuel de chargé de mission « Tourisme PPN » à temps complet et de délibérer pour la création d'un nouveau poste à temps complet de chargé de mission « PPN/LEADER »

➤ Ces délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

✘ *Prolongement de 6 mois d'un poste pour accroissement temporaire d'activité suite à une surcharge de travail (animation numérique)*

Il a été proposé de prolonger pour 6 mois le poste créé au 1^{er} janvier 2018 pour faire face à un accroissement temporaire d'activité qui existe au service communication suite notamment au passage à temps partiel à 70% de la chargée de communication.

➤ La délibération a été adoptée à l'unanimité.

4- Renouvellement d'une ligne de trésorerie auprès du crédit mutuel

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité.

OBJET : DEMANDE DE RENOUELEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT MUTUEL POUR FAIRE FACE A UN BESOIN PONCTUEL ET EVENTUEL DE DISPONIBILITES

Monsieur le Président est autorisé à renouveler auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 150 000 euros dont les conditions sont les suivantes :

- ⇒ Durée : 1 an
- ⇒ Taux : EURIBOR 3 mois moyen mensuel + marge de 0.80%
- ⇒ Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base jours exacts/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil
- ⇒ Commission : commission d'engagement de 150 € payables à la signature du Contrat. Commission de non utilisation de 0,15% du montant non utilisé constaté quotidiennement et payable en même temps que les intérêts

La ligne de trésorerie sera remboursée au plus tard à la date précisée dans le contrat.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** cette décision
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

II- POLITIQUES TERRITORIALES

1- Nouveau Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 - information sur le CPSS du 06/06/18 et calendrier

✕ *Contrat Territorial Occitanie :*

Conformément à ce qui avait été présenté lors du Comité syndical du 30 mars 2018, le PETER PMQ a œuvré pour finaliser le nouveau Contrat Régional Occitanie pour la période 2018-2021, qui prend ainsi la suite du Contrat Régional Unique (2015-2017).

Un Comité technique et un Comité de Pilotage Stratégique et de Suivi (CPSS) ont été organisés pour valider le document cadre du Contrat Régional (envoyé avec l'invitation au Comité syndical).

Ce document d'une cinquantaine de pages sera donc le cadre d'intervention de la Région et du Département (cosignataires) pour les politiques contractuelles en faveur du développement territorial en Pays MQ pour la période 2018-2021. Il devrait être proposé à la Commission Permanente de la Région du 20 juillet 2018, et faire ainsi partie de la 1^{ère} vague de territoires en Occitanie bénéficiant de ce nouveau Contrat.

M.MAFFRE a précisé que le Projet de Territoire du PMQ (2015-2020) est intégré dans ce Contrat qui devrait ainsi nous permettre de poursuivre notre dynamique de projet jusqu'en 2021. Il a d'ailleurs incité les communes à faire remonter leurs projets aux EPCI et PETER.

Mme RIOLS a évoqué la validation en juin 2018 du contrat territorial PMQ par le Conseil Départementale 82.

⇒ Voir en annexe du document d'appui en pages 14 à 25 la présentation du CPSS du 06/06/2018.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : VALIDATION DU PROJET DE CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE DU PETER DU PAYS MIDI-QUERCY (2018-2021)

Monsieur le Président rappelle que le PETER du PMQ a vocation statutairement à porter des contractualisations infrarégionales et infradépartementales des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires.

Dans ce cadre, il a été amené à piloter la Convention Territoriale du Pays MQ (2008-2014), puis le Contrat Régional Unique (2015-2027) avec la Région et le Département.

Dans la continuité du Contrat Régional Unique, la Région Occitanie a souhaité engager une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales pour la période 2018-2021. Les contrats régionaux dénommés « Contrat Territorial Occitanie (dénomination en cours de validation) » sont notamment marqués par une véritable rencontre entre chaque projet de territoire qui en est le fondement et les orientations et priorités régionales, départementales.

Ces contrats constituent une véritable opportunité pour les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETER) ainsi que les EPCI et communes concernés, qui sont prioritairement visés par ce dispositif, et qui souhaitent développer une action concertée et ambitieuse au service du renforcement de l'attractivité de leur territoire.

Une mobilisation du PETER du PMQ, des collectivités territoriales et de leurs services, ont permis d'élaborer une candidature répondant aux attendus du dispositif en cohérence avec le Projet de développement durable de territoire (2015-2020) du PETER du PMQ validé début 2016 ; le Contrat de ruralité PMQ (2017-2020) signé début 2017 et dans la continuité du précédent Contrat Régional Unique PMQ (2015-2017).

Monsieur le Président précise que la candidature proposée s'appuie fortement sur notre Projet de développement durable de territoire du Pays MQ (2015-2020), en priorisant deux enjeux :

- **Enjeu 1 : Renforcer l'habitabilité du territoire pour le rendre plus attractif :**

Il s'agira de développer la capacité du territoire à favoriser les échanges, la mise en relation des acteurs et des projets et la coopération entre territoires pour s'adapter aux mutations sociétales,

économiques et environnementales auxquels est confronté le territoire (Objectif stratégique 1)
Le renforcement de l'attractivité permanente du territoire se fera par une amélioration globale du cadre de vie, notamment en matière d'habitat et de services à la population. (Objectif stratégique 2)
Cet objectif s'appuiera fortement sur la valorisation de la centralité des bourgs-centres anciens (via les politiques bourgs-centres et OPAH Rénovation Urbaine) dont le maillage sur le territoire constitue une force pour accompagner un développement équilibré du territoire.

- **Enjeu 2 : Valoriser les ressources durables du territoire pour conditionner un développement plus équilibré :**

Il s'agira d'accompagner une mise en tourisme volontariste sur l'ensemble du territoire, particulièrement sur l'axe Vallée et Gorges de l'Aveyron, sur lequel des projets de développement touristique et culturel structurants sont en émergence pour la période 2018-2021. (Objectif stratégique 3).

De même, il sera proposé d'accompagner la diversification agricole, l'économie de proximité et collaborative, notamment dans le cadre d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT), de réseau de tiers lieux ou d'espaces collaboratifs. (Objectif stratégique 3).

Cette valorisation s'inscrira pleinement dans la transition énergétique en l'appréhendant comme un vecteur de développement local, de création de richesse et d'emplois dans un environnement préservé (Objectif stratégique 4).

Ainsi le plan d'actions proposé pour le territoire du Pays MQ est articulé autour de 8 mesures (3 mesures pour l'enjeu 1 et 4 mesures pour l'enjeu 2 et une mesure à confirmer dite d'expérimentation), en spécifiant les dynamiques locales et les perspectives pour les 4 années 2018-2021.

Une cinquantaine d'opérations ont été pré-identifiées pour la période 2018-2021 (annexe 2 du Contrat) pour illustrer les mesures du contrat qui feront l'objet d'un programme opérationnel annuel, qui formalisera les engagements de l'ensemble des partenaires au contrat.

Monsieur le Président précise que les signataires du Contrat Territorial Occitanie du PETER du Pays MQ sont le PETER du PMQ, le Conseil Régional Occitanie et le Conseil Départemental 82.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le Projet de Contrat Territorial Occitanie du PETER du Pays MQ pour la période 2018-2021 à signer avec le Conseil Régional Occitanie et le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne.
- **AUTORISE** son Président à signer le Contrat Territorial Occitanie pour la période 2018-2021 et tout document concernant cette action

✕ *Programmation opérationnelle 2018 :*

Il est proposé d'ores et déjà de présenter la 1^{ère} programmation opérationnelle du nouveau Contrat Territorial (2018-2021) pour l'année 2018, en reprenant notamment des opérations qui ont été présentées à la programmation 2018 du Contrat de Ruralité et au programme LEADER, et indiquées en annexe 2 du Contrat Territorial (validé en CPSS du 06/06/2018).

Une liste provisoire de projets répondant au plan d'actions du contrat Territorial PMQ est ainsi proposée, qui va devoir être rapidement finalisée pour pouvoir être validée par la région à l'automne.

Le calendrier de validation de cette programmation serait le suivant :

- Remontée définitive des projets au PETER/EPCI : début juillet 2018 (dossier complet obligatoire)
- Comité technique PMQ pour arrêter la liste des projets : avant mi-juillet
- Comité départemental des financeurs pour examiner le programme opérationnel 2018 en septembre 2018.
- Présentation du programme opérationnel 2018 en CP de la région en Octobre 2018 (idem pour CD 82).

Une autre programmation opérationnelle pourra être proposée dès le 1^{er} semestre 2019.

⇒ Voir en annexe du document d'appui en pages 26 à 28 "Listing provisoire de la programmation 2018 du Contrat Régional PMQ"

2- Contrat de Ruralité du PETR PMQ

* *Information sur le comité de pilotage du 15/05/18 :*

Conformément à l'accord-cadre du Contrat de Ruralité 2017-2020 du PETR du PMQ, signé en février 2017, il a été organisé par le PETR du PMQ un Comité de Pilotage de suivi, présidé par M.MAFFRE le 15 mai 2018 à Caylus.

Suite à l'installation de ce Comité qui ne s'était pas encore réuni, il a été présenté un rapide bilan de la programmation 2017 :

- 24 projets proposés pour 6 retenus en programmation 2017 (représentant un coût total d'opérations de 7.2 M€ mobilisant 2.2 M€ d'aides Etat)
- 5 projets engagés sur 6 retenus par l'Etat

Puis une analyse de la programmation 2018 a été faite, qui se caractérise par une quarantaine de projets proposés (liste déjà présentée lors du précédent Comité syndical du 30/03/18), pour un coût global de 20 M€.

Les maquettes financières de ces projets devraient être finalisées lors du Comité de Programmation Départemental (présidé par le Préfet) prévu le 2 juillet 2018 en Préfecture.

M.MAFFRE a précisé le bilan de la programmation 2017, en rappelant que 6 dossiers sur 24 proposés avaient été retenus et que parmi les dossiers non retenus certains ont finalement bénéficié de la DETR 2017. De fait le bilan des aides de l'Etat serait d'environ 1.6 M€ pour cette 1^{er} année de programmation du Contrat de ruralité PMQ.

* *Ingénierie Territoriale 2018 pour le Contrat de Ruralité : délibération modificative :*

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : DELIBERATION MODIFICATIVE DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INGENIERIE TERRITORIALE 2018 POUR LE CONTRAT DE RURALITE

Monsieur le Président rappelle qu'il a été présenté lors du Comité syndical du 30 mars 2018 un plan de financement prévisionnel pour l'opération "Ingénierie territoriale 2018 pour le Contrat de ruralité du Pays MQ".

Des modifications sur les dépenses éligibles et sur le montant à solliciter auprès de l'État sont intervenues suite à des échanges avec les services instructeurs de la Préfecture.

Le budget prévisionnel qui a été présenté lors du Comité syndical du 30/03/2018 était le suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Ingénierie territoriale du PETR du Pays Midi-Quercy:		Subvention État (Contrat de Ruralité)	40 000 €
- Masse salariale et déplacements	55 500 €		
- Dépenses complémentaires (communication, conseil développement)	30 000 €	CD 82/Conseil régional	22 050 €
		Autofinancement global	23 450 €
TOTAL DEPENSES	85 500 €	TOTAL RECETTES	85 500 €

Le nouveau plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Ingénierie territoriale du PETR du Pays Midi-Quercy:		Subvention État (Contrat de Ruralité)	50 000 €

- Masse salariale et déplacements	95 500 €		
-		ADEME (sur 7 mois)	14 000
- Dépenses complémentaires (communication, conseil développement)	25 000 €	UE (LEADER)	11 500 €
		Autofinancement global	45 000
TOTAL DEPENSES	120 500 €	TOTAL RECETTES	120 500 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement proposé pour l'ingénierie territoriale (2018) pour mettre en œuvre le Contrat de ruralité
- **SOLLICITE** auprès des financeurs présentés le montant de subvention énoncé dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout acte ou document concernant cette action

III - AVANCEMENT DE CERTAINES THEMATIQUES COORDONNEES PAR LE PETR

1- Énergie - Climat

✖ *Information sur l'avancement de l'élaboration du PCAET PMQ :*

☞ Comité de pilotage du 26/04/18

Dans le cadre de l'élaboration du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) du PMQ, dont le PETR PMQ assure le portage pour le compte des 3 EPCI du territoire, un 2^{ème} Comité de pilotage s'est réuni le 26 avril 2018 à la CC TVA à Nègrepelisse, pour présenter le diagnostic territorial Air Energie Climat.

Le travail de diagnostic territorial est une phase primordiale pour mettre en place les fondements du PCAET grâce à une connaissance fine de l'existant. C'est ainsi que le bureau d'études Explicit ainsi que l'ARPE Occitanie, lors de la matinée du 26 avril, nous ont présenté une synthèse de la situation énergétique du territoire, une estimation des émissions de gaz à effet de serre et leur potentiel de réduction, une estimation des polluants atmosphériques et de séquestration carbone et enfin une analyse de la vulnérabilité du territoire face aux effets du changement climatique. Le tout représentant un diagnostic précis et qualitatif à l'échelle du PETR.

L'établissement de ce premier diagnostic permet d'ouvrir les débats sur la situation initiale du territoire et met en évidence les grands enjeux du territoire. Par la suite, le travail continue le 3 juillet à Cayriech sur la réflexion d'une stratégie à l'échelle du Pays Midi Quercy où partenaires, associations, représentant de l'état et citoyens seront amenés à participer lors d'un séminaire.

M.MAFFRE a évoqué sa frustration par rapport aux données disponibles qui parfois sont trop anciennes, ce qui confirme le besoin de disposer d'un observatoire territorial PMQ.

⇒ Voir en annexe du document d'appui en pages 29 à 32 le compte rendu du CP PCAET du 26/04/18.

Pour plus d'information sur l'élaboration du PCAET : voir le lien <http://www.paysmidiquercy.fr/Un-diagnostic-PCAET-a-l-echelle-du.html>

☞ Atelier PCAET prévu le 03/07/18 :

Une information a été faite sur cet atelier qui devait se dérouler à Cayriech.

☞ Information sur le projet d'animations culturelles via TEPCV :

Dans le cadre d'un financement TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte), le PETR souhaite intégrer l'animation culturelle au cœur de la démarche "plan climat air énergie territorial" (PCAET).

À ce jour, le PCAET est mené à l'échelle du Pays Midi Quercy en collaboration avec les communautés de communes. L'ordonnance du 3 août 2016 relative à la participation dans les plans climats, oblige les collectivités à affirmer la communication et la porter à connaissance sur leur territoire afin de sensibiliser et éduquer le public aux questions environnementales.

Dans ce cadre, le principe est d'organiser la communication/sensibilisation de manière ludique et participative, c'est à dire d'organiser plusieurs temps culturels à l'automne, en parallèle de l'élaboration des plans d'actions PACET :

- Accueil d'un écocote sur le territoire via l'association Aviada
- Proposer un spectacle vivant dans chaque intercommunalité (en cours de définition) en lien avec les thématiques fortes du PCAET PMQ.
- En parallèle, l'idée est d'associer chaque cinéma (Caussade, St Antonin Noble Val et Monclar) afin d'élaborer une programmation de documentaires voire conférence débat, sur le thème de la transition énergétique suivi d'un buffet de produits locaux
- Puis enfin accueil d'une exposition itinérante "Quand les artistes passent à table - leurs regards sur l'alimentation" proposée gratuitement par le ministère de la culture. Une réunion avec les 3 EPCI notamment a eu lieu le 12 juin 2018 pour affiner la programmation possible et les mises en relation à réaliser.

2- Tourisme / Pôle Pleine Nature

* *Délibération sur le programme d'actions porté par le PETR pour la période 10/2018 – fin 2020 :*

Le PETR PMQ est maître d'ouvrage de l'animation-coordination du Pôle Pleine Nature « Gorges de l'Aveyron » depuis octobre 2015, suite à la réponse positive à l'appel à projet FEDER Massif Central. Ce programme (2015-2020) se poursuit donc jusqu'en fin 2020.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS 2018/2020 DANS LE CADRE DU POLE DE PLEINE NATURE GORGES DE L'AVEYRON

Monsieur le Président rappelle que parmi les engagements du Pôle de Pleine Nature Gorges de l'Aveyron figure la dimension animation et coordination assurée par un chef de file, garant des engagements administratifs, financiers et techniques. Le chef de file du Pôle est le PETR du Pays Midi-Quercy.

Celui-ci est chargé de l'animation et de l'évaluation de la stratégie et du suivi des actions conduites par les différents maîtres d'ouvrage inscrits au programme conventionné avec les partenaires financiers.

Cela consiste aussi en l'organisation de groupes de travail thématiques sur les différentes disciplines de la pleine nature, la mobilisation des partenaires techniques (DDCSPP, Agence de Développement Touristique, club et comités départementaux) autour de l'accompagnement des projets portés par les collectivités et entreprises, la participation au réseau des pôles situés sur le zonage MASSIF CENTRAL, le suivi des réalisations et l'évaluation des retombées économiques et sociales.

En tant que chef de file, le PETR assure aussi la constitution de dossiers groupés de demande de subventions et de paiement et la distribution financière de l'enveloppe aux différents porteurs de projets.

Pour assurer ces missions, le PETR emploie un agent catégorie A à hauteur de 0.5 ETP cofinancé

dans le cadre de la convention MASSIF.

Par ailleurs, le PETR porte aussi des actions visant la structuration et la qualification de l'offre d'équipements et d'aménagements à travers notamment la mise en œuvre d'une charte de design signalétique et mobilière et la diversification de l'offre de pleine nature à travers la promotion de nouvelles pratiques et disciplines sportives.

Le PETR proposera donc un plan de financement prévisionnel de ces actions qui seront portées sur la période de 27 mois du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2020, impliquant un cofinancement du FEDER Massif, du FNADT, du Conseil Régional Occitanie et du Conseil Départemental de Tarn et Garonne.

- **Programme d'actions 2018/2020 du PETR : Animation du pôle, soutien à l'innovation, structuration du partenariat**

Ingénierie interne d'Animation, suivi, évaluation du pôle (27 mois à 0.5 ETP)	51 637 €
Frais de missions liés au poste de chargé de mission	2 762 €
Prestation externe dans le cadre du déploiement de la charte design signalétique et mobilière sur des sites pilotes et en partenariat avec le FAB Lab de Caylus.	5 500 €
Soutien à la promotion des activités de pleine nature et de nouveaux secteurs de pratique à travers un programme d'animations innovantes, notamment durant l'événement « Festival des sports de nature Gorges de l'Aveyron » – 2019 et 2020	20 000 €
Renouvellement et impression de la carte des APN	5 460
TOTAL	85 359€

- **Plan de financement**

		Recettes	Dépenses éligibles	Taux
FEDER	POI Massif Central	34 144 €	85 359 €	40 %
REGIONS	Occitanie	4 644 €	30 960 €	15 %
ETAT	FNADT	16 320 €	54 399 €	30 %
DEPARTEMENTS	Tarn-et-Garonne	4 644 €	30 960 €	15 %
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS		59 752 €		70 %
Ressources propres		25 607 €		30 %
Emprunts				0 %
Apports en nature				0 %
TOTAL AUTOFINANCEMENT		25 607 €		30 %
TOTAL DES RESSOURCES		79 900 €		100 %

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le plan d'actions 2018/2020 du PETR : Animation du pôle, soutien à l'innovation, structuration du partenariat
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte ou document concernant cette action et à solliciter les subventions auprès des différents partenaires.

M.ESPINOSA Georges a évoqué la volonté de la Commune de Cazals d'accueillir si possible des activités durant le festival des sports de Pleine Nature des GA », prévu dans le programme PPN.

3- Culture

- * *Projet de partenariat (2018/2021) entre l'ADDA 82, le PETR PMQ et les 3 EPCI du territoire*

L'objet de cette convention pluriannuelle (2018-2021) est de formaliser des objectifs entre l'ADDA 82, le PETR du Pays Midi-Quercy et les Communautés de Communes Quercy Vert Aveyron, Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, Quercy Caussadais pour le développement d'une politique d'éducation artistique et culturelle pour les habitants du Pays MQ, en priorité les jeunes.

M. JEANJEAN Claude et Mme DANTHEZ Florence, référents culture au sein du Bureau du PETR PMQ ont explicité le contenu de la convention proposée en insistant sur l'adaptation de l'accompagnement des EPCI par l' »ADDA 82 en fonction des besoins manifestés par la collectivité. Le secteur enfance-jeunesse est particulièrement visé, mais globalement l'ensemble des disciplines de l'EAC (éducation artistique et culturelle) et les enseignements artistiques sont concernés.

⇒ Voir en annexe du document d'appui en pages 33 à 34 "Note sur le projet de convention ADDA 82, PETR et EPCI"

4- Alimentation / Circuits courts

* *Programme d'actions année 2 du PAT (Projet Alimentaire de Territoire) :*

☞ Réponse du PETR à l'appel à projet "Ingénierie territoriale" du PDR et à l'appel à projet "Favoriser l'approvisionnement de proximité en restauration collective" de la DRAAF Occitanie

M. RAEVEN Pierre, a confirmé que le programme d'actions proposé en année 2 du PAT PMQ s'inscrit dans le projet pluriannuel validé en sept 2017.

⇒ Voir en annexe du document d'appui en pages 35 à 37 "Note sur année 2 PAT PMQ".

☞ Délibération sur le plan de financement prévisionnel

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE – ANNEE 2 DU PLAN D'ACTIONS

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Midi-Quercy a inscrit la mise en place un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) dans son projet de territoire du Midi-Quercy sur la période 2015/2020. Le PAT vise, à termes, à développer sur le territoire, une alimentation locale, durable et de qualité, en facilitant notamment la collaboration entre personnes et structures multiples et diversifiées (État, collectivités, producteurs/productrices, structures transformatrices, organismes de recherche, de conseil, citoyens/citoyennes, associations, ...)

Monsieur le Président rappelle que le PETR labellisé via la procédure nationale de reconnaissance du Ministère de l'Agriculture, le PAT du Midi-Quercy est entré dans une phase opérationnelle, à partir d'octobre 2017. Il s'agit en année 2, de conforter, sur le territoire, les initiatives déjà existantes autour de l'alimentation, et de mettre en place des actions nouvelles du PAT, conformément à son plan d'actions triennal. De décembre 2018 à novembre 2019, le PAT se centrera sur des actions plus structurantes (nécessitant des partenariats plus solides, un temps de travail plus important par action) à la différence de l'année qui a impulsé beaucoup d'actions ponctuelles, d'outils de communication, de mise en réseau des acteurs/actrices de l'alimentation.

Ainsi, trois actions prioritaires seraient accompagnées par le PETR PMQ dans le cadre de l'année 2 du PAT PMQ :

- L'expérimentation sur les groupements d'achats citoyens (PETR, CIVAM, ADEAR)
- L'expérimentation plus de produits bio et/ou locaux dans le cadre de la RHD
- L'accompagnement sur la thématique de la transmission installation (PETR, ADEAR, Chambre)

Le plan de financement prévisionnel de l'année 2 du PAT du PMQ pourrait être le suivant :

Dépenses		Recettes		
Désignation	Montant	Désignation	Montant	%
Ingénierie interne PETR (80%) <i>(poste chargé sur 1 an allant de décembre 2018 à novembre 2019)</i>	26 924.31 €	FEADER	27 850.98 €	47.70 %
Prestations de services de structures pour le PAT <i>(transmission, groupements d'achats)</i>	24 120.00 €	Région	21 198.04 €	36.31 %
Frais de communication <i>(réalisation graphique, frais réception, interventions extérieures, ...)</i>	2 359.10 €	DRAAF	3 500.00 €	5.99 %
Frais de déplacements liés à la mission	945.75 €	Autofinancement PETR Pays Midi-Quercy	5 838.78 €	10.00 %
Coûts indirects liés au projet	4 038.65 €			
TOTAL DEPENSES	58 387.80 €	TOTAL RECETTES	58 387.80 €	100.00 %

Après en avoir délibéré le comité syndical :

- **APPROUVE** les 3 actions prioritaires PETR proposée pour l'année 2 du PAT du Pays MQ
- **APPROUVE** le nouveau plan de financement proposé pour la mise en œuvre de l'année 2 du PAT
- **SOLLICITE** les co-financements prévus dans le plan de financement présenté
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents permettant de mettre en œuvre ce projet.

5- Habitat / Urbanisme / Patrimoine

- ✘ *Bilan de l'OPAH 2011/2018 en présence de Jean-Pierre BOUGLON, dont la mission pour le PETR PMQ se termine et qui prend sa retraite (une collation a été proposée à l'issue du comité syndical)*

Le Bilan présenté en séance par M. BOUGLON est joint au compte-rendu.

De juillet 2011 à juin 2018 :

- *1 322 propriétaires occupants ont été rencontrés (entretien et parfois visite sur place), aboutissant à 639 projets soutenus qui représentent 12.8M€ de travaux soutenus en moyenne à 50.4 % d'aides publiques (soit 6.4 M€ dont 4.7 M€ d'ANAH et 363 K€ des EPCI notamment).*
- *86 logements locatifs rénovés (propriétaires bailleurs) représentant 6.3M€ de travaux soutenus en moyenne à 37.3% d'aides publiques (1.7M€ d'ANAH et 512 K€ des EPCI notamment).*
- *Globalement 19.2M€ de travaux générés par l'OPAH, sur 724 logements aidés en moyenne à 49.9% (soit 9.6M€ d'aides dont 6.4M€ d'ANAH et 875 488€ des EPCI notamment).*
- *Un bilan énergétique global très satisfaisant puisqu'en moyenne le gain énergétique après travaux est d'environ 50%.*

M.MAFFRE a particulièrement remercié M. BOUGLON JP pour son travail réalisé durant toutes ces années, dont les chiffres présentés prouvent toute l'efficacité et la compétence dont il a fait preuve : « On a un territoire efficient si on a de bons acteurs... »

Les retombées locales sont évidentes et le travail pédagogique auprès des propriétaires a été essentiel dans cette démarche qu'il faut à présent poursuivre avec un autre opérateur technique.

M. Bouglon a remercié l'ensemble des personnes qui ont participé à ce dispositif et notamment les secrétariats de mairie qui sont un maillon essentiel dans la chaîne, très bien relayé par le PETR PMQ.

Il a considéré que le territoire avait un savoir-faire exemplaire en matière de mise en œuvre d'OPAH (50% des crédits ANAH du Tarn et Garonne sont consommés en PMQ) qu'il faut poursuivre car les besoins sont encore énormes.

✕ *Information sur les démarches SPR (Site Patrimonial Remarquable) sur 4 communes du PMQ*

À l'initiative de l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) du 82, une réunion d'information sur la démarche SPR (Site Patrimonial Remarquable) a eu lieu le 14 juin 2018 en présence notamment des 4 communes repérées pour bénéficier de ce dispositif : Bruniquel, Montricoux, Caylus, St-Antonin-NV.

Les SPR ont été créés par la loi N° 20164925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (loi Lcap).

Ce dispositif a pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de nos territoires.

Dans le cadre du dispositif « Grands Sites Occitanie », la Région demande aux cœurs de Grands Sites d'engager une démarche SPR (c'est le cas pour Bruniquel, Caylus et St-Antonin-NV).

L'UDAP 82 a donc proposé à ces 3 communes et celle de Montricoux de s'engager dans une démarche SPR car elles font partie d'une même entité géographique et paysagère. Construites aux bords de l'eau, dans la vallée de l'Aveyron et de la bonnette, elles représentent un atout patrimonial indéniable (villes médiévales, monuments et sites inscrits...).

La procédure de mise en œuvre SPR se fait en 2 temps :

- Une étude préalable (en partenariat avec services de l'Etat et les collectivités territoriales) pour permettre d'éclairer sur la pertinence du choix du document de gestion (analyse fine à l'îlot, à la parcelle pour repérer ce qui a un intérêt tant en extérieur qu'en intérieur) et permettre de proposer soit :
 - ❖ PSMV (Plan de sauvegarde et de mise en valeur), véritable document d'urbanisme opérationnel.
 - ❖ PVAP (Plan de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine), c'est une servitude
- Réalisation du document de gestion.

L'UDAP 82 a proposé de réaliser les 4 études préalables avec le même Bureau d'études et si possible porté par la même structure afin d'avoir une analyse juste de ces territoires et comprendre comment ces villes fonctionnaient entre elles au Moyen-Age et surtout faire des économies d'échelle et de suivi des études.

A l'issue de cette réunion il a été proposé que le PETR PMQ soit le maître d'ouvrage de ces 4 études mutualisées, car il dispose notamment d'une équipe Inventaire du Patrimoine qui pourra apporter une assistance technique voire contribuer directement à produire certains éléments des études préalables SPR.

Les 4 communes concernées se sont réunies depuis pour confirmer leur intérêt à s'engager dans cette démarche SPR et surtout de mutualiser avec le PETR la réalisation des études préalables nécessaires.

Les 4 communes vont délibérer dans ce sens prochainement afin notamment de saisir l'Etat (Drac) pour que les crédits soient bloqués pour la réalisation de ces 4 études SPR en MQ.

Le PETR PMQ devra délibérer à l'automne pour confirmer ce portage de ces études, étant entendu que l'autofinancement résiduel (normalement maximum 20%) sera à la charge des communes ou des EPCI concernés.

M. MAFFRE a demandé à l'assemblée un accord de principe sur le fond pour que le PETR PMQ porte ces études préalables SPR pour les 4 communes évoquées précédemment.

L'accord de principe a été adopté à l'unanimité. Le PETR PMQ sera amené à délibérer sur l'engagement de l'opération au prochain Comité syndical.

⇒ Voir en annexe du document d'appui en pages 38 à 43 "Les Sites patrimoniaux remarquables : extrait ppt de l'UDAP 82".

✖ *Plateforme J'Ecorenov PMQ : renouvellement pour 1 an de la convention ADEME*

Une proposition de prolongement d'un an de la convention de 3 ans ADEME 2015-2018 (qui se termine en septembre 2018) a été présentée en séance. Les conditions financières devraient être proches de celles des 3 premières années de la convention.

L'assemblée a adopté un accord de principe à l'unanimité pour le prolongement d'un an de la convention avec l'ADEME pour la mise en œuvre de la Plateforme J'Ecorenov PMQ.

IV - INFORMATIONS DIVERSES

✖ *Rapport d'activité 2017 du Conseil de Développement Territorial du PMQ*

⇒ Voir en annexe du document d'appui en pages 44 à 45 le rapport d'activité 2017 du CDT PMQ".

Le rapport d'activité du CDT PMQ présenté en séance permet de prendre conscience de la participation active de certains membres aux instances de concertation et de suivi des politiques conduites par le PETR PMQ.

M.MAFFRE a remercié ces bénévoles qui prennent du temps pour participer à l'intérêt général. Il a précisé qu'il serait souhaitable que de nouveaux membres puissent épauler « le noyau dur » du CDT PMQ qui est beaucoup sollicité.

✖ *Renouvellement de l'adhésion au DLA pour l'année 2018*

Renouvellement de la convention entre le PETR et l'Association Midi Pyrénées Actives porteuse du DLA en Tarn et Garonne, permettant d'accompagner les associations du territoire

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : RENOUELEMENT DE LA PARTICIPATION DU PETR DU PAYS MIDI-QUERCY AU DLA 82 POUR L'ANNEE 2018

Monsieur le Président rappelle que le PETR a une convention depuis plusieurs années avec l'association Midi-Pyrénées Actives dont le siège social est situé 32 rue de la Caravelle à Toulouse (31500), dans le cadre du DLA (Dispositif Local d'Accompagnement). Ce dispositif a pour but l'accompagnement des structures associatives dans leurs démarches de consolidation et d'autonomisation économique.

Monsieur le Président rappelle que de nombreuses associations du territoire ont pu bénéficier d'un accompagnement individualisé ou collectif par un consultant qui était mis à disposition et coordonné par l'équipe technique du DLA 82 moyennant une participation financière du PETR de 3 300 €.

Monsieur le Président propose donc de renouveler cette convention pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** cette décision
- **AUTORISE** son Président à signer la convention à intervenir avec l'association Midi-

⇒ Voir en annexe du document d'appui en page 46 les activités du DLA en PMQ en 2017.

✱ *ADEFPAT : information sur l'assemblée générale qui se déroulera à la salle des fêtes de Montalzat le 11/07/18 à partir de 9h30*